

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-67

Séance du jeudi 23 juillet 2026 à 14h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 juillet 2026, s'est réuni en Mairie pour une séance extraordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Elisabeth Martin, Olivier Bridelance, Michel-Pierre Pécoul, Bernadette Vallier et Marc Algoud

Représentés : Cloé Dimier par Marc Algoud,

Absent(e)(s) : Frédéric Reumaux, Caroline Sauer et Julia Grassler.

Secrétaire : Frédéric Froment

2026-67 : Autorisation donnée au Maire de valider les travaux de mise en sécurité et de restauration de l'église Saint Barthélémy : toiture et charpente

Monsieur le Maire,

Suite aux échanges récents sur le sujet avec le cabinet « Croisée d'Archis », maître d'œuvre, propose au conseil municipal :

- de confirmer le principe de débiter la réalisation en 2026 de l'ensemble des travaux prévus dans la tranche optionnelle 2 pour un montant prévisionnel de 403 962,81 €uros HT (incluant les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre)
- et, concomitamment, de l'autoriser à solliciter toutes subventions adaptées au projet.

NATURE DES DÉPENSES	HT
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	18 140,65 €
études	0,00 €
travaux	351 563,32 €
Aléa	34 258,84 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	403 962,81 €

AIDES PUBLIQUES	H.T.	Tau
DETR demandée	50 000,00 €	12,38 %
DSIL demandée	0,00 €	0,00 %
Fonds vert	0,00 €	0,00 %
FNADT	0,00 €	0,00 %
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %
ADEME	0,00 €	0,00 %
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %
Fonds européens	0,00 €	0,00 %
Conseil départemental	50 000,00 €	12,38 %
Conseil régional	0,00 €	0,00 %
Fonds de concours	0,00 €	0,00 %
Autre collectivité :	0,00 €	0,00 %
Sous-total aides publiques	100 000,00 €	24,8 %

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.	
Dons	0,00 €	
Aides privées	0,00 €	
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	200 000,00 €	
Sous-total aides non publiques	200 000,00 €	49,5 %

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.	
Fonds propres	103 962,81 €	
Emprunt	0,00 €	
Crédit bail ou autres	0,00 €	
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €	
Total autofinancement	103 962,81 €	25,7 %

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Adopte le principe de faire débiter les travaux dès 2026
- Adopte le plan de financement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à déposer tous dossiers de subvention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

VOTANTS 8 POUR 8 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 23 juillet 2026

Monsieur Rémi Goubé

Maire

Délibération transmise à la préfecture le 23/07/2026

et affichée et publiée le 23/07/2026